



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement secondaire

Question orale n° 864

Texte de la question

M. Jérôme Bignon interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du lycée du Vimeu, situé à Friville-Escarbotin dans la Somme, qui présente plusieurs particularités : il est établi dans une ville de moins de 5 000 habitants, alors que son bassin de recrutement est constitué d'une large zone rurale formant la petite région du Vimeu ; 200 lycéens, soit 13,7 % de l'effectif sont adhérents de l'association sportive, ce qui est très important ; en 2002, 2003 et 2004, l'établissement a été présent en compétition dans onze activités sportives et a remporté dix titres académiques, vingt-six élèves participant à un championnat de France UNSS ; les déplacements et les hébergements, souvent lointains et nombreux, sont chers et l'association sportive ne peut pas les supporter malgré les aides de la région, du département et des collectivités ; le Vimeu est excentré, pas urbanisé et la population qui y vit majoritairement ouvrière. Le sport scolaire fait partie des disciplines obligatoires au bac. Il contribue à l'épanouissement de jeunes peu favorisés. Les enseignants en EPS « doivent » une partie de leur temps d'enseignement à l'encadrement des activités UNSS. Peut-on imaginer d'arrêter la participation aux championnats académiques ou nationaux ? Il lui demande quels moyens l'État peut envisager de mettre en oeuvre pour aider le lycée du Vimeu à poursuivre sa mobilisation en faveur du sport pour tous au lycée.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES

DU LYCÉE DU VIMEU DANS LA SOMME

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon, pour exposer sa question, n° 864, relative au financement des activités sportives du lycée du Vimeu dans la Somme.

M. Jérôme Bignon. Ma question pose, de façon générale, le problème du financement du sport scolaire de compétition, et en particulier, au lycée du Vimeu, situé à Friville-Escarbotin dans la Somme. Ce lycée présente plusieurs particularités. Il est établi dans une petite ville de moins de 5 000 habitants alors que son bassin de recrutement couvre la large zone rurale du Vimeu. Deux cents lycéens, soit environ 14 % de l'effectif, sont adhérents à l'association sportive, ce qui constitue un ratio très important. En 2002, 2003 et 2004, le lycée du Vimeu a été présent en compétition dans onze activités sportives, a remporté dix titres académiques, et vingt-six élèves ont participé à un championnat de France UNSS.

Les compétitions impliquent des déplacements souvent lointains et des hébergements pour de nombreuses personnes, qui sont coûteux. L'association sportive supporte difficilement ces frais, malgré les aides de la région, du département et des collectivités locales. Le Vimeu est une zone géographique excentrée, proche de la mer, peu ou pas urbanisée. Sa population - une rareté en France - est majoritairement ouvrière : 65 % de la population active travaillent à l'usine.

Le sport scolaire est une discipline obligatoire au bac. Il contribue à l'épanouissement de jeunes peu favorisés, qui ont peu accès à la culture et aux clubs sportifs privés. Les enseignants d'EPS doivent une partie de leur temps d'enseignement, à raison de trois heures par semaine, à l'encadrement des activités UNSS. Peut-on envisager de priver ces jeunes de participation aux championnats académiques ou

nationaux quand ils y trouvent, à travers l'exigence de rigueur, de discipline et de dépassement de soi, leur épanouissement ? Quels moyens l'État peut-il mettre en oeuvre pour aider le lycée du Vimeu à poursuivre sa mobilisation en faveur du sport pour tous au lycée ?

M. le président. La parole est à **M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.**

M. Christian Jacob, ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation. Monsieur le député, je vous présente, d'abord, les excuses de François Fillon, retenu par la conférence de la famille. Je vais vous donner lecture des éléments de réponse qu'il m'a fait parvenir à votre intention.

La dynamique sportive du lycée du Vimeu est remarquable, vous l'avez souligné. Elle est à l'image de l'ambition de l'éducation nationale pour le sport à l'école. Celle-ci veille, dans ce but, au bon fonctionnement de l'Union nationale du sport scolaire en mettant à sa disposition un certain nombre de postes et en lui versant chaque année d'importantes subventions.

Le même souci est partagé par l'ensemble des académies, qui savent parfaitement ce qu'accomplit l'UNSS en faveur du sport scolaire et avec quel dynamisme. À cet égard, le programme régional de l'UNSS pour l'académie d'Amiens retient parmi ses priorités l'aide aux associations sportives qui ont un rôle éducatif. Dans ce cadre, la prise en charge des déplacements liés à la participation aux différentes compétitions fait l'objet d'une dotation spécifique dans le budget du service départemental de l'UNSS, qui bénéficie d'une subvention du ministère de l'éducation nationale. La dotation pour 2003 s'élevait à 25 400 euros. Des subventions sont également accordées par le conseil régional.

Si la devise olympique nous incite à aller plus vite, plus haut, plus fort, elle se heurte néanmoins à des exigences budgétaires. En matière de sport scolaire, comme dans d'autres domaines, il faut faire preuve d'imagination et d'innovation, l'élu local que vous êtes le sait bien. Ainsi, en matière de transport des jeunes, l'éducation nationale vous suggère d'explorer des pistes telles que le covoiturage. De la même façon, pour l'hébergement et la nourriture, elle vous invite à privilégier les solutions les moins onéreuses.

Malgré les limites qui contraignent l'exercice budgétaire, l'accompagnement par les fonds publics est réel et continuera à l'être. Cela ne dispense pas, néanmoins, de faire le maximum d'économies dans ce domaine.

M. le président. La parole est à **M. Jérôme Bignon.**

M. Jérôme Bignon. Monsieur le ministre, c'est sans insolence que je vous le dis : les étudiants du lycée du Vimeu ne descendent pas dans des hôtels Mercure trois étoiles et ne prennent pas leurs repas ailleurs que dans des établissements scolaires ! À moins de les faire partir avec tente et casse-croûte, je ne crois pas que l'on puisse réduire davantage les dépenses. Vous ne me proposez pas de solution que nous n'ayons déjà utilisée. J'ai bien compris qu'il conviendrait d'orienter la dotation spécifique que reçoit l'UNSS régionale vers le lycée du Vimeu, en tout cas de la répartir selon des critères permettant aux plus actifs d'en bénéficier le mieux et qu'il ne nous resterait plus qu'à attendre un relâchement de la rigueur budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Bignon](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 864

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4806

Réponse publiée le : 30 juin 2004, page 5655

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 juin 2004